

Le dix sept décembre deux mille neuf, à 14 h 30, le comité syndical s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, sous la Présidence de Monsieur Mickaël VALLET, Président. Madame Annie CHARTIER est désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le conseil peut commencer.

Monsieur MERCIER rappelle à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes de désigner un membre titulaire au pays en remplacement de Monsieur Arie Van Driel commune de Saint-Sornin.

Monsieur VALLET annonce l'ordre du jour et les pouvoirs.

1. Axe Foncier - Urbanisme : Accompagnement à la mise en œuvre du projet "GAIA"
2. Contrat Régional de Développement Durable 2007 – 2013 : nouvelle programmation 2009 des "Bourses Régionales Désir d'Entreprendre"
3. Contrat Régional de Développement Durable 2007 – 2013 : nouvelle programmation 2009 des "Aides aux Manifestations"
4. Point d'avancement des travaux de la commission "Animation à l'année" : validation des travaux de la commission
5. Programme LEADER 2007-2013 : demande de subvention 2010 pour le fonctionnement du GAL
6. Programme Axe 4 du FEP 2007 – 2013 : mise à jour de la composition du comité de programmation
7. Programmation de la Maison des Initiatives et des Services : validation du site d'étude pour l'installation de la tête de réseau
8. Point d'avancement des travaux de la commission "Services au public" : validation des travaux de la commission
9. Pole d'Excellence Rurale : élaboration d'une candidature du Pays Marennes Oléron
10. Prolongation de contrat : mademoiselle Marianne RULIER
11. Télétransmission des actes administratifs : approbation de la mise en œuvre du dispositif
12. Commission départementale de réforme : approbation du dispositif de secrétariat
13. Information au conseil : restitution de l'étude « Enquête territoire et énergies renouvelables » (ADASEA17 et Chambre d'Agriculture)

Monsieur VALLET demande à ajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

14. Recrutement d'un agent éligible au contrat d'accompagnement dans l'emploi « Passerelle » Gestionnaire administratif et financier LEADER – Assistant Développement Durable.
15. Gestion du Parc automobile modalités de mises à disposition au personnel

Pas d'objection.

Le procès verbal du Comité syndical du 22 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

Pas d'observation.

## 1. AXE FONCIER-URBANISME : ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET "GAIA" SUR LA COMMUNE DE SAINT PIERRE D'OLERON.

1. Rappel de la démarche : du repérage des exploitations effectué en 2007 jusqu'à la mise en œuvre du projet GAIA en 2009.

Un recensement des exploitations agricoles sur le pays Marennes Oléron a été mené sur l'année 2007. Il a mis en évidence la diminution du nombre d'exploitations et de lourdes incertitudes quant à pérennité des exploitations existantes (à peu près les  $\frac{3}{4}$  des exploitations susceptibles d'être cédées dans les 5 à 10 ans n'ont pas de repreneur connu).

Ainsi, et malgré les disparités entre les deux communautés de communes, le territoire doit intégrer des enjeux décisifs, et notamment :

- protection du foncier agricole et des paysages emblématiques,
- diminution de la spéculation foncière et immobilière sur les espaces agricoles,
- installation de jeunes pour maintenir une population active agricole,
- développement du marché et sécurisation des revenus,
- relocalisation des bâtiments d'exploitation face à l'avancée de l'urbanisation,
- regroupement des terres exploitées autour des sièges.

Face à ces constats, le pays s'est associé à l'élaboration d'un plan d'actions partenariales mené avec l'ADASEA17, la Chambre d'Agriculture 17, ainsi que la SAFER, pour faciliter l'installation de jeunes actifs agricoles.

Le projet, piloté par l'ADASEA17 et dénommé « GAIA », a été soutenu par le Conseil Régional et mené en parallèle dans plusieurs pays picto-charentais.

Il s'est déroulé sur l'année 2008 et les débats ont été clôturés par un comité de pilotage qui s'est tenu en janvier 2009.

Trois thèmes d'intervention prioritaires ont alors été retenus par ce comité de pilotage.

Pour chacun de ces thèmes, une action pilote à mettre en place sur 2009 a été proposée.

- Thème « Valorisation des produits » : Développer des circuits courts

Il est proposé de faciliter les passerelles entre les producteurs et les élus en organisant des moments d'échange et de concertation.

En outre, il s'avèrera nécessaire d'identifier et de caractériser les possibilités de développement de nouvelles gammes de produits mais également d'identifier et de caractériser de nouvelles formes de vente directe.

- Thème « Accueil des jeunes actifs » : Permettre l'intégration des porteurs de projet "Hors du Cadre Familial"

Pour les jeunes qui s'installent hors du cadre familial, il est proposé de mettre en place un accompagnement personnalisé en impliquant des élus et des socioprofessionnels.

- Thème « protection du foncier agricole » : Faciliter une gestion concertée de l'espace agricole.

Lors de l'élaboration des documents locaux d'urbanisme, il est proposé de réaliser une étude approfondie qui permette de faire émerger un projet agricole communal. Il s'agira ainsi d'intégrer complètement les enjeux agricoles dans le PLU et notamment dans les pièces réglementaires (zonage et règlement).

Menée en 2009 sur une commune volontaire, cette expérimentation devra pouvoir se généraliser.

Sur cette proposition du comité de pilotage de janvier 2009, la commune de Saint Pierre d'Oléron (sur laquelle le plus grand nombre d'exploitations « transmissibles » dans les 5 à 10 ans a été identifié) a engagé cette démarche et a sollicité à ce titre une subvention du CRDD.

Le CLEP du 22.10.2009 a émis un premier avis réservé sur cette demande.

Ainsi, afin notamment de lever les réserves du CLEP,

Conformément aux propositions du comité de pilotage,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 03/12/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AFFIRMER l'intérêt que le Pays porte à la mise en place des propositions du comité de pilotage GAIA,
- DE DECIDER d'accompagner la réalisation de l'étude agricole menée à titre expérimental par la commune de St Pierre d'Oléron en mettant à la disposition de la maîtrise d'ouvrage les services concernés du SMPMO pour l'aider, au besoin, dans le pilotage de cette étude,
- DE PROPOSER d'acter la méthodologie et le partenariat mis en place dans le cadre de cette expérimentation par une convention qui sera co-signée par le représentant de la maîtrise d'ouvrage (commune de Saint-Pierre d'Oléron), par les représentants de la maîtrise d'œuvre (Chambre d'Agriculture 17, SAFER, ADASEA) ainsi que par le représentant du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron,
- DE PROPOSER de rédiger cette convention selon les principes suivants :
  - préciser l'intervention de chacun des partenaires dans la démarche,
  - acter la méthodologie de l'étude
  - définir les éléments de transférabilité de la démarche, et notamment :
    - les modalités de restitution (indicateurs, compatibilité SIG...)
    - la réalisation d'une trame « type » de cahier des charges pour une étude agricole intégrée aux PLU,
    - la réalisation d'un glossaire des outils mobilisables dans le cadre des documents d'urbanisme (et au-delà) pour faciliter la mise en œuvre d'un projet de développement agricole local, avec des exemples d'application de ces outils ;
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces utiles au bon déroulement de la démarche.

Monsieur Fonteneau informe qu'une première réunion a eu lieu avec les acteurs et les représentants de la MSA. Malgré une excellente participation, les demandes restent malheureusement sans possibilité de réponses malgré des terres agricoles disponibles.

La démarche reste intéressante et permettra peut-être à terme de mettre en perspective les demandes ainsi que les terrains agricoles disponibles.

Monsieur Latreuille dit que cette réflexion est justifiée mettant ainsi en exergue des problématiques de manque de définitions des propositions d'installations.

## 2. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007 – 2013 : NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 DES "BOURSES REGIONALES DESIR D'ENTREPRENDRE"

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région Poitou-Charentes, le Conseil Régional a délégué au Pays Marennes Oléron les crédits nécessaires au paiement de 80% des subventions concernant les « Bourses Régionales Désir d'Entreprendre »

- Lors de sa réunion du jeudi 19 novembre 2009, le Jury de « l'atelier de la création » du Pays Marennes Oléron a décidé d'accorder une « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » aux personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	CdC	Activité	Lieu	Décision	Répartition
MAUDET	Vanessa	23	CCBM	Reprise d'un institut de beauté	Marennes	7 000 € dont 1 167 € de bonification	1 <sup>er</sup> vers <sup>t</sup> : 70% 2 <sup>ème</sup> vers <sup>t</sup> : 30 %
CHALUMEAU	Jennifer	21	CCBM	Reprise d'un institut de beauté	Marennes	7 000 € dont 1 167 € de bonification	1 <sup>er</sup> vers <sup>t</sup> : 70% 2 <sup>ème</sup> vers <sup>t</sup> : 30 %
DOS SANTOS	Miguel	31	CCIO	Création d'une menuiserie aluminium	Saint Pierre d'Oléron	4 500 €	1 <sup>er</sup> vers <sup>t</sup> : 70% 2 <sup>ème</sup> vers <sup>t</sup> : 30 %
ROBIN	Jonathan	26	CCBM	Reprise d'une pizzeria	Bourcefranc Le Chapus	6 500 €	1 <sup>er</sup> vers <sup>t</sup> : 70% 2 <sup>ème</sup> vers <sup>t</sup> : 30 %
QUERE	Vanessa	22	CCBM	Reprise d'une pizzeria	Bourcefranc Le Chapus	6 500 € dont 1 084 € de bonification	1 <sup>er</sup> vers <sup>t</sup> : 70% 2 <sup>ème</sup> vers <sup>t</sup> : 30 %
<b>TOTAL PROGRAMME</b>		<b>31 500 €</b>					

Le Jury a également décidé d'ajourner le versement de la deuxième partie de la « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » pour la personne suivante :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision
GADRE	Elphie	23	05/02/2009	Création d'un commerce de vins spiritueux	Grand Village	Ajourné au jury du 14/01/2010 (1 050 €)

Motif de l'ajournement : Le jury souhaite obtenir des précisions sur le niveau d'activité de l'entreprise durant la période hivernale. Par ailleurs, les réalisations étant bien inférieures aux prévisions, Mademoiselle GADRE devra présenter un « plan de relance » de l'activité au jury.

Le Jury a accepté de procéder au versement de la deuxième partie de la « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » pour les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision
VALLADE	Franck	31	19/03/2009	Création d'un commerce de vêtements	Hiers Brouage	Accepté (1 050 €)
PHELIPPEAU	Sandra	25	19/03/2009	Création d'une agence d'évènementiels sportifs	Bourcefranc Le Chapus	Accepté (1 350 €)
CARON	Nathalie	43	05/02/2009	Création d'un salon de coiffure	Saint Georges d'Oléron	Accepté (1 800 €)

Conformément à l'avis du Jury de « l'Atelier de la création » ,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 03/12/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget général 2009.

Pas d'observation.

### 3. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007 – 2013 : NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 DES "AIDES AUX MANIFESTATIONS"

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec le Conseil Régional, la Région délègue au Pays dans le cadre du Volet « Projets de Vie Quotidienne – Axe Vivre ensemble » les crédits nécessaires au paiement des subventions concernant les aides aux manifestations.

Neuf demandes ont été examinées par la commission « Animation à l'année, culture, sport, manifestations », qui s'est réunie le jeudi 26 novembre 2009 de 10h30 à 13h à la CdC du Bassin de Marennes.

- La programmation s'établit comme suit :

Concernant l'article 6574 :

ASSOCIATIONS	ACTION	MONTANTS	AVIS COMMISSION
Association Comité Judo Tournoi Fort Boyard	Tournoi National Minimes judo masculin féminin du Fort Boyard	500,00 €	Favorable.
Association Dans'Oléron	2 <sup>ème</sup> festival Tangoléron	1.000,00 €	Favorable.
Association Mots en Fête	Mots en Fête 2010	7.000,00 €	Favorable. Ce budget correspond à un programme qui s'étoffe d'année en année. Mots en Fête s'inscrit dans la politique de développement de la lecture publique du Pays.
Association Musique au Pays de Pierre Loti (AMPPL)	6 <sup>ème</sup> Festival Musiques au Pays de Pierre Loti	5.000,00 €	Favorable à hauteur de 5000 € (20.000 € demandés). La Commission estime que ce festival devrait être soutenu directement par la Région. L'enveloppe déléguée des aides aux manifestations ne permet pas d'aider le festival au-delà.

Association Rugby Club du Bassin	Tournoi de l'Huitre	390,00 €	Favorable, à hauteur du montant maximum admis par la Région pour les manifestations sportives : 390 €, soit 30% du montant total des dépenses, hors valorisation et défraiements des organisateurs.
Associaton Moto-Club Oléronais	Moto Cross sur Prairie	1.000,00 €	Favorable à hauteur de 1000 €. La Commission informe l'association qu'une aide complémentaire peut être sollicitée à la DDJS dans le cadre du CNDS. Elle regrette que l'UFOLEP ne contribue pas financièrement. Par ailleurs la commission demande à l'association d'éviter l'affichage illégal sur les axes routiers, concernant la publicité de la manifestation.
<b>TOTAL</b>			<b>14.890,00 €</b>

Concernant l'article 65735 :

STRUCTURES INTERCOMMUNALES	ACTION	MONTANTS	AVIS COMMISSION
Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron	Exposition temporaire 2010 Musée de l'Ile d'Oléron "Histoire des colonies de vacances en Oléron"	3 000,00 €	Favorable à hauteur 29% de l'enveloppe identitaire pour 2010 (5.000 € demandés). La commission souhaite garder une part de cette enveloppe pour aider d'autres projets identitaires en 2010.
Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron	Soirées d'information sur l'organisation de manifestations culturelles	240,00 €	Favorable.
<b>TOTAL</b>			<b>3.240,00 €</b>

- Par ailleurs, une autre demande a reçu un avis négatif :

MAITRE D'OUVRAGE	ACTION/LIEU	AVIS COMMISSION
Association Castel	Lavoirs en scènes	Ajourné. La commission demande qu'on instruisse à nouveau le dossier en janvier 2010, avec des dates et des lieux précisés, et après que les élus aient pris connaissance des demandes de subventions communales.

Conformément aux propositions de la commission,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 03/12/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation des aides aux manifestations,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, à solliciter les subventions auprès des collectivités territoriales, et notamment la Région et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage,

- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur Vallet souligne toute l'importance de ces soirées d'information culturelle.

Madame Baudin rappelle les dates des soirées d'information sur l'organisation de manifestations, le 25 janvier de 18 h à 20 h sur la « Méthodologie d'organisation du spectacle vivant » à Bourcefranc-le-Chapus salle « Le Sémaphore », le 27 février de 10 h à 13 h sur la « Réglementation du spectacle vivant » à Marennes, Cinéma l'Estran.

Madame Normandin demande s'il est possible aux personnes privées de pouvoir assister aux soirées d'information sur l'organisation de manifestations.

Madame Baudin répond que ces manifestations sont ouvertes à tous les organisateurs de manifestation.

Arrivée de Monsieur Philippe Villa.

#### **4. POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION "ANIMATION A L'ANNEE" : VALIDATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION**

La commission a fait un point sur les travaux en cours au sein de son comité technique Lecture Publique et de l'avancée des travaux sportifs (sports nautiques) et culturels (musiques actuelles, diffusion culturelle).

#### **COMITE TECHNIQUE LECTURE PUBLIQUE**

##### Animations livre/lecture

Mots en fête 2010. Cette édition du festival d'animations littéraires en pays Marennes Oléron se caractérise par une programmation plus ambitieuse que les années précédentes notamment dans le domaine du jeune public. Les deux lycées, le collège de Marennes ainsi que de nombreuses écoles élémentaires sont parties prenantes des animations proposées (rencontres avec l'illustrateur Alexis Ferrier, les auteurs BD Bruno et Eric Warnauts, expositions, ateliers d'écriture...).

Une réflexion a été engagée pour l'expérimentation de deux bibliothèques de plage (une à Marennes-plage, l'autre sur Oléron).

Le concept est de proposer des ouvrages aux usagers des plages, en juillet et août 2010, mais aussi des animations (contes, rencontres avec des auteurs, lectures de textes ...) et une expérimentation de partenariat avec la société Libfly qui propose une approche collaborative en ressources numérique.

Un partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt est envisagé. Le projet détaillé sera présenté à la prochaine commission animation à l'année.

##### Mise en réseau des bibliothèques

Le cabinet chargé de l'étude de faisabilité pour la mise en réseau des équipements de lecture publique du Pays Marennes Oléron a été retenu dans le cadre d'un MAPA. Il s'agit du cabinet conseil en organisation et systèmes d'information « Six (&)dix ».

Sa proposition d'étude se structure en 3 phases :

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic. Le consultant Laurent Guillo rencontrera les acteurs de la lecture publique et les élus des communes, CdC et Pays afin d'aboutir à une vision claire de l'organisation fonctionnelle et informatique des établissements du territoire, afin d'apprécier les points de convergence (décembre 2009 et janvier 2010).

Monsieur Latreuille informe que lors de la réunion du GAL, Martial Ronsin directeur du Lycée de la Mer de Bourcefranc, est intervenu pour signifier la présence au sein de son lycée et des collèges de bibliothèques qu'il serait sans doute utile de mettre en réseau.

Madame Baudin répond que le lycée est inclus dans le réseau des bibliothèques et sera consulté au même titre que les autres bibliothèques.

Phase 2 : Instruction des scénarios possibles : Il s'agit de proposer des scénarii sur la mise en réseau de la lecture publique sur le territoire, qui soient cohérent avec la situation du territoire, avec les points de convergences identifiés dans la phase 1, et qui prennent en compte les divers aspects évoqués dans notre approche (février/mars).

Phase 3 : Cette phase consiste à approfondir le scénario retenu par le comité de pilotage (mars/avril).

Un comité de pilotage est constitué : groupe technique lecture publique de la commission animation à l'année du PMO (élus et professionnels : bénévoles des bibliothèques) ainsi que les élus à la culture des communes et des techniciens des bibliothèques (DRAC, BDP).

La première rencontre entre six (&) dix et le comité de pilotage est prévue le lundi 14 décembre à 14h (CCBM).

Le coût de l'étude est de : 17 790,50 € TTC.

Le financement serait alors réactualisé à : DRAC : 5 000 €  
LEADER : 9 784,78 €  
PMO : 3005,72 €

## **SPORTS NAUTIQUES**

### Annuaire du nautisme

L'annuaire du nautisme a été mis à jour. Il est téléchargeable sur le site du Pays. Cet outil doit permettre de trouver facilement des loisirs nautiques praticables, selon la période de l'année, et en fonction de plusieurs critères : localisation géographique de la structure, disciplines et nature des prestations proposées.

Un annuaire en ligne est à l'étude, sur le modèle de l'annuaire des associations existant sur les sites Internet du Pays et des Communautés de Communes.

Au-delà de cet annuaire, les 2 réunions menées avec les acteurs du nautisme début 2009 avaient permis d'aboutir à l'idée d'un passe découverte de sports nautiques.

### Vers un Pass' Nautique Marennes Oléron

La Commission a étudié le principe d'un Pass' découverte des sports nautiques.

Il s'agirait d'un carnet de tickets qui serait vendu, permettant à son détenteur de bénéficier de séances de découverte des sports nautiques de son choix, à prix réduit, parmi les structures adhérentes à la démarche.

La Commission propose de rédiger une charte précisant la mise en œuvre et le fonctionnement de ce passe découverte. Ce document pourrait inclure le conditionnement des subventions communales aux associations nautiques qui adhèrent au passe.

Concernant le portage, la Commission estime que la Maison du Tourisme serait la structure adéquate, surtout si l'on propose de vendre le passe dans les offices de tourisme.

Madame Baudin informe qu'elle rencontre Lionel Pacaud Directeur de la Maison du Tourisme lundi 21 décembre 2009 à ce sujet.

En termes de financement, des subventions pourraient être obtenues auprès de la DDJS (Direction Départementale Jeunesse et Sports) via le CNDS (Centre National du Développement des Sports), ainsi que, peut-être du CRDD et du LEADER.

Les prestataires pourraient fixer eux-mêmes le pourcentage de réduction qu'ils peuvent offrir. Le Pass' prendrait la forme d'un simple document avec la liste des structures adhérentes, à l'instar des sets de table promotionnels avec des coupons de réduction à présenter. Il conviendra de créer un logo spécifique à l'action.

Madame Baudin explique que le pass pourrait être remis aux offices de tourisme pour 1 ou 2 euros.

Monsieur Fonteneau demande quels sont les types de sports nautiques choisis.

Madame Baudin répond qu'il n'y a pas. C'est une participation volontaire à la démarche, c'est-à-dire que la commission invitera les associations ainsi que les prestataires professionnels à proposer une offre sur le pass.

Compte tenu des nombreuses questions soulevées par un tel système la Commission envisage de réunir le Comité Technique Sport spécifiquement sur le suivi de ce projet, en partenariat avec la Maison du Tourisme.

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre DUPUY à 15 h 15.

## CULTURE

### Appel à projet pour les concerts de « musiques actuelles »

Suite à la publication de l'appel à projet pour aider les manifestations de musiques actuelles, les premières demandes d'aide aux manifestations devrait être déposée pour janvier 2010.

### Soirées d'information sur l'organisation de manifestations

Deux rendez-vous sur l'organisation de spectacle sont organisés par le Pays Marennes Oléron :

« Méthodologie d'organisation du spectacle vivant » : lundi 25 janvier de 18h à 20h à Bourcefranc – Le Chapus, salle de spectacle « Le Sémaphore ». Les thématiques suivantes seront traitées à partir de témoignages présentant des expériences concrètes : rétro planning, programmation, budget, autorisations, communication, contrats, sécurité... et droits d'auteurs. Intervenants :

- Didier Trambouze, Directeur de CREA à St Georges de Didonne (Festival Musiques et gastronomie du monde, Festival humour et eau salée...)
- Bernard Véteau, responsable du service culture de St Pierre d'Oléron,
- Olivier Pillon, délégué départemental de la SACEM,
- Jany Rouger, directeur de l'Agence Régionale du Spectacle Vivant, animateur de la soirée.

« La réglementation du spectacle vivant » : samedi 27 février 2010 de 10h à 13h à Marennes, Cinéma l'Estran. Questions traitées : Licences d'entrepreneur du spectacle, droits d'auteurs, rémunération des artistes professionnels, règles à appliquer pour les spectacles amateurs... Avec Jean-Louis Patheiron, directeur adjoint de Premier'Acte, Agence conseil en projets culturels), auteur du Guide de l'employeur culturel (éditions AGECE/JURIS) et membre de la Commission Consultative Régionale des Licences d'Entrepreneur de spectacle vivant.

Une demande d'aide aux manifestations est présentée dans le cadre de la délégation de crédit régionale.

Le coût prévisionnel de ces 2 réunions est de 800 €.

Financement envisagé : Pays Marennes Oléron 560 € et CRDD : 240 €

#### Point sur les lieux de répétition

Une rencontre était envisagée entre le Président de l'association Amalgame, gestionnaire du lieu de répétition municipal de Bourcefranc – Le Chapus, le Maire et le Pays Marennes Oléron, afin d'envisager les projets possibles de l'association en concertation avec les élus de la commune, et ce, dans le cadre des travaux du Pays. Cette rencontre n'a pas encore eu lieu, faute de disponibilité de l'ancien président de l'association, récemment remplacé.

L'ancien régisseur du festival Festoléron, Brice GALEA a été rencontré. Ce contact confirme l'idée que les lieux de répétitions constituent la base d'une dynamique de développement des pratiques musicales à l'année. Ces lieux de pratiques permettent notamment de rester en lien avec les groupes amateurs susceptibles de se produire en concert et de faire circuler les informations sur les projets de musiques actuelles. On pourrait aussi trouver parmi eux des relais pour organiser des manifestations.

#### Diffusion culturelle : coordination des programmations de spectacles

En novembre 2008 le Pays avait organisé une rencontre des adjoints à la culture. Ils s'étaient accordés sur le souhait de travailler en concertation pour les programmations de manifestations, afin d'éviter les dates doublons et éventuellement permettre des dates de spectacles successives dans plusieurs communes, pour des artistes venant de l'extérieur du Pays, permettant ainsi des économies d'échelles sur les déplacements. Aucun fonctionnement n'a effectivement été mis en place depuis.

Il est proposé de mettre en place des réunions régulières des organisateurs de spectacles dès janvier 2010 : associations et services culturels. Outre les questions de coordination dans les programmations, on pourrait envisager de constituer une liste de mails de spectateurs commune à l'ensemble des programmeurs afin d'annoncer largement les spectacles de l'ensemble du territoire.

Conformément aux propositions de la commission,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 03/12/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER les travaux de la commission "Animation à l'année" et de ses groupes de travail tels que rapportés ci-avant.

Pas d'observation.

## 5. PROGRAMME LEADER 2007-2013 : DEMANDE DE SUBVENTION 2010 POUR LE FONCTIONNEMENT DU GAL, L'ACQUISITION DE COMPETENCES ET LES ACTIONS D'ANIMATION SUR LE TERRITOIRE DU PAYS MARENNES OLÉRON

- Vu le Programme de Développement Rural Hexagonal approuvé par la Commission Européenne,
- Vu le Document Régional de Développement Rural pour la Région Poitou-Charentes,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron,
- Vu les délibérations prises par le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron en dates du 31 mai 2007, du 18 octobre 2007 et du 20 décembre 2007,
- Vu la délibération prise par le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron le 5 juin 2008.
- Vu la délibération prise par le Syndicat mixte du Pays Marennes Oléron le 18 décembre 2008
- Vu la convention « relative à la mise en œuvre de l'axe IV (Leader) du Programme de Développement Rural Hexagonal » signée le 22 décembre 2008, entre le Groupe d'Action Locale du Pays Marennes Oléron, la Préfecture de Région et le CNASEA.

La sélection du Pays Marennes Oléron à l'appel à projet Leader 2007-2013 lui a conféré l'obligation d'assurer une mission d'assistance technique du Groupe d'action locale en se dotant d'une équipe constituée de 1,5 équivalent temps plein (soit 1 équivalent temps plein pour l'animation et 0,5 équivalent temps plein pour la gestion du programme Leader sur le territoire) sur la totalité de la durée du programme.

Les missions attribuées à l'équipe technique sont d'animer, gérer et procéder à l'évaluation du programme

Conformément aux obligations fixées par l'Union Européenne relatives à l'assistance technique des GAL et afin d'assurer leur mission,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 03/12/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à déposer une demande de subvention, auprès du Groupe d'action locale du Pays Marennes Oléron pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 intitulée « Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire du Pays Marennes Oléron »,
- DE SOLLICITER un montant d'aide à hauteur de 55% des dépenses éligibles au titre du FEADER (Axe 4), dans le cadre du programme Leader 2007-2013, auprès du GAL du Pays Marennes Oléron pour le dossier « Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire du Pays Marennes Oléron » pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.
- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires relatives à cette demande de subvention.

Pas d'observation.

## 6. PROGRAMME AXE 4 DU FEP 2007 – 2013 : MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

- Vu le Plan stratégique national établi en application de l'article 15 du règlement (CE) n°1198/2006 DU Conseil du 27 juillet 2006 relatif au Fond Européen pour la pêche ;
- Vu le Programme Opérationnel pour les interventions structurelles communautaires dans le secteur de la pêche en France pour la période 2007/2013, adopté par la Commission le 19 décembre 2007 (décision C (2007) 6791) ;
- Vu l'Appel à projet Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche « pour un développement durable des zones côtières tributaires de la pêche et de l'aquaculture ;
- Vu la délibération du Syndicat Mixte en date du 16/10/2008 ;
- Vu les décisions de la CNP du 19 décembre 2008 et du 29 juin 2009 ;
- Vu la notification de la décision par courrier en date du 07/07/2009 ;
- Vu la réunion de travail du 24 septembre 2009 engageant la phase de travail sur la convention Axe 4 du FEP qui sera co-signée par le Pays Marennes Oléron, le MAAP et l'ASP ;
- Vu les trois délibérations du Syndicat Mixte en date du 22/10/2009.

NB. Cette délibération est à prendre afin d'annuler et remplacer celle prise par le Conseil Syndical du 22/10/2009, visée par la Sous-préfecture en date du 27/10/2009, relative à la représentation du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron au sein du Comité de Programmation "Axe 4 du FEP".

Le Syndicat Mixte s'apprête à signer la convention tripartite qui formalisera le cadre de mise en œuvre du programme Axe 4 du FEP du Pays Marennes Oléron avec :

- le MAAP (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche), en tant qu'autorité de gestion et représenté par la DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture), et
- l'ASP (Agence de Service et de Paiement), en tant qu'autorité de paiement, de certification et service instructeur.

La convention est rédigée par la DPMA, tandis que les annexes à la convention sont produites par les services du Pays Marennes Oléron, en collaboration avec l'ASP.

Parmi ces annexes, figure la composition du Comité de programmation "Axe 4 du FEP".

Lors de la dernière séance du Conseil Syndical, il a été désigné quatre (4) membres titulaires et quatre (4) membres suppléants pour représenter le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron au sein du Comité de programmation "Axe 4 du FEP".

Il s'agissait de :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Mickaël VALLET	Monsieur Pascal MASSICOT
Monsieur Patrick MOQUAY	Monsieur Jean-Michel MASSE
Monsieur Jean Luc ROUSSEAU	Madame Annick NORMANDIN
Monsieur Alain LATREUILLE	Monsieur Jean-Pierre DUPUY

Cependant, la DPMA demande que la règle d'une voix par structure soit respectée.

Pour palier à cela, il est proposé de formaliser l'annexe 3 en faisant apparaître, en plus du Pays Marennes Oléron, les Communautés de Communes de l'Île d'Oléron et du Bassin du Marennes, ainsi que la Commune de Saint Pierre d'Oléron en qualité de gestionnaire du Port de la Cotinière.

	Organismes titulaires	Acteurs Filières	Acteurs Privés	Organismes suppléants	Acteurs Filières	Acteurs Privés
<b>Collège « élus sur le Pays Marennes Oléron »</b>						
1	Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron	N	N	Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron	N	N
2	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	N	N	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	N	N
3	Communauté de Communes du Bassin de Marennes	N	N	Communauté de Communes du Bassin de Marennes	N	N
4	Commune de Saint Pierre d'Oléron	N	N	Commune de Saint Pierre d'Oléron	N	N
<b>Collège « professionnels de la pêche et de l'aquaculture »</b>						
5	Comité Régional des pêches Poitou Charentes	O	O	Comité Régional des Pêches Poitou Charentes	O	O
6	Comité local des pêches Marennes Oléron	O	O	Comité local des Pêches Marennes Oléron	O	O
7	Port de la Cotinière	O	N	Halle à marée de la Cotinière	O	N
8	Syndicat des pêcheurs à pied professionnel de Poitou-Charentes	O	O	Syndicat des pêcheurs à pied professionnel de Poitou-Charentes	O	O
9	Section Régionale Conchylicole	O	O	Section Régionale Conchylicole	O	O
10	Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron	O	O	Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron	O	O
11	Association des producteurs de pousses en claire	O	O	Association des producteurs de pousses en claire	O	O
12	Association ACRIMA	O	O	Association ACRIMA	O	O
<b>Collège « territoire »</b>						
13	Conseil de Développement	N	O	Conseil de développement	N	O
14	Association MOPS	N	O	Association MOPS	N	O
15	Maison du Tourisme	N	N	Maison du Tourisme	O	O
16	Association IODDE	O	O	Association IODDE	O	O
17	Association Roule ma Frite	N	O	Association Roule ma Frite	N	O
18	CREEA	O	O	CREEA	O	O
19	Association La Navicule Bleue	O	O	Association La Navicule Bleue	O	O
20	Ferme marine du Douhet	O	O	Ferme marine du Douhet	O	O
21	Lycée de la Mer et du Littoral	O	N	CFPPA (Formation continue du lycée)	O	N
22	Association NEMO	N	O	Association NEMO	N	O
<b>Total : 22</b>		<b>13</b>	<b>15</b>		<b>13</b>	<b>15</b>

Conformément aux attendus de la DPMA dans le cadre de la validation des annexes à la convention,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER la nouvelle liste des membres représentants du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron au sein du Comité de programmation "Axe 4 du FEP", à savoir un (1) membre titulaire et un (1) membre suppléant,

- DE VALIDER la nouvelle composition en structure du Comité de programmation, en particulier la représentation des élus du territoire,
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à la présente.

Monsieur Latreuille explique que la DPMA (contrairement à LEADER) veut que ce soit le même organisme qui soit titulaire et suppléant. En fait la DPMA veut une liste d'organisme et non une liste de personnes.

Monsieur Dupuy demande un temps de réflexion car sur la Commune de Saint-Pierre d'Oléron des personnes sont déjà impliquées au titre de leur profession pêche ou port.

Monsieur Vallet propose de valider la répartition par structure.

## 7. ETUDE DE PROGRAMMATION DE LA MAISON DES INITIATIVES ET DES SERVICES : VALIDATION DU SITE D'ETUDE POUR L'INSTALLATION DE LA TETE DE RESEAU

La réunion du comité de pilotage « Maison des Initiatives et des Services » du 12 novembre 2009, à laquelle participaient 20 personnes dont 9 élus du Pays Marennes Oléron, a permis de présenter :

- le phasage du projet d'implantation de la MIS (tête de réseau et relais sur le territoire)
- le résultat de la première phase de l'étude de programmation, à savoir :
  - un recensement et une analyse précise des besoins et un calibrage de l'outil nécessaire pour répondre à ces besoins ;
  - aux vues de ce calibrage, analyse des propositions de sites envoyées par les communes du territoire.

Suite à cette présentation, le comité de pilotage a conclu à l'unanimité que seuls les anciens bureaux de la caisse d'épargne, situés rue Dubois Meynardie à Marennes, et dont la commune de Marennes est prête à se porter acquéreur, étaient susceptibles de pouvoir accueillir les services de la tête de réseau du projet de Maison des Initiatives et des Services sans nécessité de construction supplémentaire. En conséquence, l'étude de faisabilité du projet sera menée sur ce site.

Il a également été précisé, lors de ce comité de pilotage, qu'un certains nombres de sites proposés par les communes du Pays, et non retenus pour l'implantation de la tête de réseau, pourront être étudiés pour le déploiement des relais sur le territoire, dans le cadre du nouvel appel à projet lancés par l'Etat pour le développement de Pôles d'Excellence Rurale (PER). Le projet de Maison des Initiatives et des Services du Pays Marennes Oléron répond en effet parfaitement aux objectifs prioritaires des futurs PER.

Après avis favorable du Bureau (réunion du 03/12/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER les conclusions du comité de pilotage.

Pas d'observation.

## 8. POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION " SERVICES AU PUBLIC " : VALIDATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION.

Parallèlement au projet de création de la Maison des Initiatives et des Services, les travaux de la Commission " Services au Public " sont orientés vers l'élaboration d'un schéma des services pour le Pays Marennes Oléron.

Ce travail sera mené en plusieurs étapes.

La première étape est consacrée à une enquête de satisfaction du public sur l'offre de services du Pays Marennes Oléron.

Cette enquête qui permettra d'obtenir des indications sur le sentiment de la population en ce qui concerne l'offre de services sur le Pays, viendra compléter un état des lieux des services actuellement présents sur le territoire, et permettra aux élus de définir les priorités d'actions à court et moyen terme pour répondre aux attentes et besoins de la population.

La commission a achevé l'élaboration du questionnaire qui sera diffusé largement (par la poste et en s'appuyant sur le réseau des partenaires du projet de Maison des Initiatives et des Services) au public fin février 2010.

Le traitement des retours serait ensuite réalisé par un étudiant / stagiaire intégré au sein du Pays, en partenariat avec l'IUT STID (Statistique et Informatique Décisionnelle) de Niort, à partir du mois d'avril 2010.

Encadrés par le chef de projet « Maison des Initiatives et des services » du Pays Marennes Oléron, le stagiaire aura pour mission de :

- Analyser statistiquement le retour de l'enquête de satisfaction des usagers
- Elaborer un rapport d'enquêtes et préparer les données nécessaires au groupe de stagiaires travaillant sur l'élaboration d'un schéma de services du Pays Marennes Oléron
- Préparer les outils de présentation des résultats en vue de l'organisation de réunion publique de restitution
- Préparer la mise en ligne des résultats de l'enquête pour une diffusion sur le site Internet du Pays Marennes Oléron.
- Participer à l'organisation réunions publique de restitution des résultats

Le coût de cette première phase d'envoi et de traitement du questionnaire par un stagiaire, est estimé à 3.200 Euros, dont 600 Euros environ de frais de rémunération du stagiaire.

La seconde étape, complémentaire à la première phase d'enquête, consiste à s'associer les services d'un groupe d'étudiants de l'école polytechnique de Tours, au travers d'un stage de groupe (5-6 étudiants du 12 avril au 09 juillet 2010), pour l'élaboration du schéma des services proprement dit.

Encadrés par le chef de projet « Maison des Initiatives et des services » du Pays Marennes Oléron, les stagiaires auront pour mission de :

- Recueillir les expériences d'autres territoires et en réaliser une analyse comparée
- Faire un état des lieux de l'offre de services et de leur organisation sur le territoire du Pays Marennes Oléron
- Mettre à jour l'annuaire des services du Pays Marennes Oléron
- Définir des scénarios et proposer différentes options de "schémas de services" dans la perspective du déploiement de la Maison des Initiatives et des Services, et de la réponse que le Pays envisage de produire dans le cadre de l'appel à projets 2010 "Pôles d'Excellence Rurale"

- Elaborer les outils nécessaires à l'organisation de réunions de restitution pour les élus du Pays Marennes Oléron et les partenaires du projet de la Maison des Initiatives et des Services du Pays Marennes Oléron.

Le coût de cette seconde phase d'élaboration d'un schéma des services du territoire par un groupe de stagiaires, est estimé à 11.000 Euros.

A noter que ces deux opérations qui sont complémentaires, s'inscrivent pleinement dans le travail mené pour la mise en place de la Maison des initiatives et des services et la future candidature du Pays à l'appel à projet pour la deuxième génération de Pôle d'Excellence Rurale.

Eligibles à Leader et au CRDD, une demande de subvention sera faite pour couvrir une partie des frais de ces deux opérations.

Après avis favorable du Bureau (réunion du 03/12/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER les conclusions de la commission services au public
- D'AUTORISER le Président à négocier et signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- D'AUTORISER le Président à procéder aux demandes de subventions nécessaires au financement de ces opérations,
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

Madame Chartier explique que le schéma des services est une sorte de charte qui prévoit la politique à mener dans les 10 années à venir suite à la création de la Maison des Initiatives et des Services.

Pas d'observation.

## 9. APPEL A PROJETS 2009 "POLE D'EXCELLENCE RURALE " : ELABORATION DE LA CANDIDATURE DU PAYS MARENNES OLERON

La politique des pôles d'excellence rurale constitue une des réponses de l'Etat en faveur de la relance de l'activité économique dans les territoires ruraux, en synergie avec d'autres actions déjà mises en œuvre comme par exemple le programme de développement rural hexagonal (document cadre pour le FEADER en France) ou le volet numérique du plan de relance européen destiné aux zones rurales.

Suite à l'intérêt suscité par le premier appel à projets des pôles d'excellence rurale (2006-2009), un nouvel appel à projet vient d'être lancé (2010-2015) et vise à :

- développer les activités économiques et à valoriser les atouts des territoires ruraux,
- faciliter la vie quotidienne des populations rurales,
- organiser et animer les territoires afin d'assurer la complémentarité des espaces.

Trois axes prioritaires sont ainsi retenus :

- Premier axe : services publics et services au public

- projets de maisons de services publics et au public
- projets de maisons médicales de santé
- projets d'accueil de la petite enfance, des personnes handicapées et des personnes âgées et dépendantes
- projets d'accès au haut et au très haut débit pour les entreprises locales
- Deuxième axe : développement durable
  - favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables
  - soutenir la mise en place de filières d'exploitation des ressources locales sur un mode d'exploitation durable
- Troisième axe : soutien à des filières existantes en favorisant des projets tendant par exemple à
  - exploiter des savoir-faire locaux
  - soutenir les filières courtes traditionnelles

Les projets éligibles au titre du PER sont des projets d'investissements matériels et immatériels, pour un montant minimum global de 300 000 Euros.

Le montant des subventions Etat (y compris établissement publics (hors collectivités) et semble t'il fonds européens) est d'au maximum 33% des dépenses éligibles, pour un plafond de subvention par projet de 1,5 million d'Euros.

La candidature PER doit permettre d'identifier une structure porteuse d'un projet global, se déclinant en un ensemble d'opérations et pouvant être portées par différents opérateurs. Les structures éligibles (structure porteuse du PER et opérateurs) sont les EPCI, les syndicats mixtes, les GIP, les PNR, les conseils généraux et les associations ou groupements d'entreprises privées. Le projet de PER doit être en cohérence avec les enjeux locaux et en lien avec les démarches et projets territoriaux en cours.

Le projet de création d'une Maison des Initiatives et des Services pour le Pays Marennes Oléron, et en particulier sa phase de déploiement sur le territoire à travers la mise en place de relais sur un certain nombre de communes, s'inscrit parfaitement dans les objectifs de ce nouvel appel à projet des pôles d'excellence rurale, et justifie pleinement l'intérêt du Pays pour y répondre.

L'appel à projet se déroulera en deux vagues : un premier dépôt de candidature est attendu pour le 20 février 2010 pour les territoires les plus avancés dans leurs projets ; et un deuxième pour le 20 août 2010.

Afin de mettre toutes les chances de notre côté, il paraît souhaitable de répondre à la deuxième vague de l'appel à projet (août 2010) en se dotant des services d'un bureau d'étude spécialisé pour accompagner le travail d'élaboration de la candidature (comme cela avait été le cas pour les candidatures LEADER et FEP, toutes deux sélectionnées).

Après avis favorable du Bureau (réunion du 03/12/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE DONNER un avis favorable pour élaborer une réponse Pays Marennes Oléron à cet appel à projet,
- D'AUTORISER le président à constituer un groupe de travail multi partenarial "Pôle d'Excellence Rurale" afin de préparer en amont la stratégie et la réponse du Pays Marennes Oléron,

- DE DESIGNER des membres pour représenter le Pays Mareennes Oléron au sein du groupe de travail "Pôle d'Excellence Rurale",
- D'AUTORISER le Président à engager, si besoin était, un nouveau marché relatif à la mise en œuvre de cette démarche,
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

Pas d'observation.

#### 10. PROLONGATION DE CONTRAT : MADEMOISELLE MARIANNE RULIER, CHARGÉE DE MISSION URBANISME & AMÉNAGEMENT

Mademoiselle RULIER Marianne a été engagée au Syndicat Mixte du Pays Mareennes Oléron pour exercer les fonctions de chargée de mission «aménagement - urbanisme» à temps complet, le 19 février 2007.

Sous l'autorité du directeur du Syndicat Mixte du Pays Mareennes Oléron, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en relation avec les élus référents, les missions de mademoiselle Marianne RULIER sont les suivantes :

- le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Mareennes Oléron :
  - Appropriation du SCoT et des autres documents stratégiques,
  - Elaboration et mise en oeuvre d'outils de communication, de suivi et d'évaluation du SCoT, en lien avec la mise en place d'un observatoire local du développement durable,
  - Assister les élus dans l'exercice des responsabilités dévolues au SMPMO dans le cadre de sa compétence SCoT, notamment : compatibilité et conformité des documents d'urbanisme avec le SCoT, avis à présenter au Conseil
- Le suivi de l'urbanisme communal et intercommunal :
  - Accompagner les communes dans l'élaboration et le suivi de leurs documents d'urbanisme (PLU, ZPPAUP, ZAC, ...) en accord avec le SCoT, et au besoin dans une perspective d'instruction des autorisations du droit des sols
  - Assurer un conseil aux communes et aux intercommunalités sur leurs projets d'aménagement et de développement
- Le suivi, en collaboration avec les assistants à maîtrise d'ouvrage du SMPMO et/ou les services concernés, de différentes projets en cours ou à venir, et notamment :
  - gestion intégrée des zones côtières
  - politique du logement et plan local de l'habitat
  - plan - guide paysages
  - politique des déplacements
  - plan plages
  - SDUC - DAC

Aussi,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée par les lois n° 87-529 du 13 juillet 1987, n° 90-602 du 12 juillet 1990, n° 91-715 du 26 juillet 1991, n° 92-108 du 3 février 1992 et n° 92-1179 du 2 novembre 1992,
- Vu l'alinéa 4 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération en date du 16 octobre 2006 portant création d'un poste d'un chargé de Mission «aménagement - urbanisme»,
- Considérant le contrat de mademoiselle RULIER Marianne se terminant le 18 février 2010
- Considérant la nécessité de service de prolonger sa mission sur ce poste de chargée de mission "aménagement – urbanisme"

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le président à reconduire le contrat de mademoiselle RULIER Marianne pour une durée de 3 ans aux mêmes conditions, notamment de rémunération (IB 588),
- DE PRECISER que les dépenses seront inscrites au budget 2010.

Pas d'observation.

## 11. TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS : APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

La législation permet aux collectivités depuis 2005 de choisir d'effectuer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique. La télétransmission peut remplacer la transmission matérielle prévue par le code général des collectivités territoriales.

La dématérialisation des actes permet également de limiter le volume des documents papier, les déplacements à la Sous-préfecture et les envois postaux, tout en étant plus rapide.

La mise en œuvre de la télétransmission est soumise à la signature d'une convention avec le Préfet pour définir les modalités pratiques de la télétransmission et notamment la date de raccordement du dispositif, la nature des actes transmis, les engagements respectifs.

- Vu l'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,
- Vu le décret d'application n°2005-324 du 7 avril 2005,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,  
DECIDE :

- D'AUTORISER le président à signer avec le Préfet la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Pas d'observation.

## 12. COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME : APPROBATION DU DISPOSITIF DE SECRETARIAT

- Vu, l'Arrêté du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière (JO Lois et décrets du 17 septembre 2004 page 16232)
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2008 formalisant le transfert de la commission de réforme au Centre de Gestion à compter du 1er octobre 2008,

Monsieur le Président informe que depuis le 1er octobre 2008 et conformément à l'Arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la fonction publique hospitalière, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a repris pour les agents territoriaux relevant des collectivités de la Charente Maritime, le secrétariat de la commission départementale de réforme.

Un guide pratique de procédure pour l'instruction des dossiers ainsi qu'un formulaire de saisine a été édité et est mis à disposition des collectivités.

C'est ainsi qu'une convention retraçant les rôles et missions de la commission de réforme et les engagements réciproques entre les structures concernées, est proposée en vue de formaliser l'accord de la collectivité sur le transfert de la compétence secrétariat de la commission auprès du Centre de Gestion.

Enfin, il est précisé qu'à titre de participation aux frais de fonctionnement du service, le centre de gestion appliquera un coût de traitement de 32,50 euros par dossier pour l'exercice 2010. Cette somme sera facturée à l'ouverture du dossier.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,  
DECIDE :

- D'ACCEPTER le transfert de la compétence secrétariat de la commission de réforme auprès du centre de gestion de la Charente Maritime,
- D'APPROUVER les termes du projet de la convention, telle qu'annexée à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

Pas d'observation.

### 13. INFORMATION AU CONSEIL : RESTITUTION DE L'ETUDE « ENQUETE TERRITOIRE ET ENERGIES RENOUVELABLES » (ADASEA17 ET CHAMBRE D'AGRICULTURE).

Les communes de Charente-Maritime ont été sollicitées au cours du premier semestre 2008 pour répondre à une enquête visant à connaître leurs projets en matière d'énergies renouvelables locales.

Cette enquête a été menée sur les départements picto-charentais avec le soutien des Pays.

Une synthèse des résultats sera envoyée dans les communes au cours du mois de décembre.

Pour information, elle est annexée au présent document. Il y a eu très peu de retours sur le Pays Marennes Oléron (5 communes seulement). Les résultats ne sont donc pas particulièrement probants.

L'opportunité de compléter ce travail (et de faire le lien avec les projets des intercommunalités) pourra être examinée par un prochain bureau syndical.

Monsieur MERCIER explique que l'ADASEA et la Chambre d'agriculture ont envoyé à toutes les communes un questionnaire afin de connaître localement leur projet en matière d'énergie renouvelable.

Cette enquête a été menée sur tous les pays de la région avec le soutien, pour la Charente-Maritime, du Conseil Général. Ce travail de synthèse est fait de façon formelle même si l'enquête n'a pas été fructueuse. Peu de communes ont répondu au questionnaire.

Le Pays n'a pas accompagné ce travail. Monsieur Mercier propose de le relancer sur Oléron au travers de la démarche Agenda 21 afin de compléter les éléments de travail déjà en possession de la commission en charge de la démarche.

La création d'une commission Pays serait souhaitable afin d'avoir une analyse sur la question des énergies renouvelables sur le territoire.

### 14. RECRUTEMENT D'UN AGENT ELIGIBLE AU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI « PASSERELLE » Gestionnaire administratif et financier LEADER – Assistant Développement Durable

Dans le cadre du remplacement d'Amélie PERRAUDEAU, affectée momentanément sur de nouvelles missions (Axe 4 du fonds européen pour la pêche (FEP) – délibération du 23 octobre 2009), la procédure de recrutement initialement prévue par le Centre de Gestion par le biais de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 a permis de sélectionner un agent éligible au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi « passerelle ».

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi "passerelle" vise en priorité les recrutements effectués par les collectivités territoriales. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Les dispositions du CAE passerelle sont identiques à celles du CAE de droit commun. En revanche, pour inscrire ce dispositif dans une dynamisation des parcours, la durée initiale des CAE passerelles est de 12 mois.

Les aides de l'Etat à l'employeur sont fixées à 90 % du SMIC horaire brut dans la limite des 24 premières heures hebdomadaires.

Sont exonérés, dans la limite du SMIC, les cotisations patronales de sécurité sociale, sauf AT-MP (AT : Accident du travail, MP : Maladie Professionnelle) et allocations familiales.

Sont également exonérés totalement les taxes sur les salaires, d'apprentissage et de participation à l'effort de construction.

Les missions confiées seront les suivantes :

Programme européen Leader 2007-2013 :

En coordination étroite avec le Président du GAL, le Directeur du Pays et l'animatrice LEADER :

- Gestion et suivi administratif des dossiers Leader (préparer et remettre tous les documents administratifs aux porteurs de projet, vérifier la complétude des dossiers, transmettre à l'autorité de gestion, préparer et suivre les arrêtés attributifs de subventions ou conventions attributives de subventions, etc. ...)
- Gérer le secrétariat en lien avec le programme.
- Assurer les relations administratives avec l'autorité de gestion, les services d'appui de proximité et l'organisme payeur.
- Gérer et suivre les dossiers dans le logiciel OSIRIS.
- Accompagner la personne en charge de l'animation du programme :
  - sur les questions financières et administratives
  - dans l'accueil et le conseil aux porteurs de projet
  - pour la préparation des comités de programmation.

Contrat Régional de Développement Durable (CRDD)

En coordination étroite avec le Directeur du Pays et les services de la Région Poitou-Charentes :

- Organisation et suivi les Comités locaux d'examen des projets (préparation des notes de synthèse, invitations, comptes rendus, notifications des décisions...)
- Gestion et suivi administratif des dossiers CRDD
- Suivi et accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de leur demande de subvention
- Gestion des relations avec les services de la Région Poitou-Charentes
- Gestion et suivi des dossiers dans l'extranet de la Région

Gestion intégrée des zones côtières / Développement Durable

De façon ponctuelle :

- Appui du Conseil de Développement dans l'organisation de la semaine du Développement Durable en coordination avec l'équipe technique du Pays
- Réalisation d'actions de communication sur le « développement durable » et la « GIZC » du Pays (news letter, site web du Pays...)

Aussi,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée par les lois n° 87-529 du 13 juillet 1987, n° 90-602 du 12 juillet 1990, n°

91-715 du 26 juillet 1991, n° 92-108 du 3 février 1992 et n° 92-1179 du 2 novembre 1992,

- Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permettant aux centres de gestion de recruter à la demande des collectivités des agents non titulaires en vue de les affecter à des missions temporaires,
- Vu la circulaire DGEFP n°2009-19 du 29 mai 2009 relative aux modalités de mise en œuvre du CAE « passerelle » dans le cadre du plan jeune,
- Vu la délibération en date du 30 janvier 2006 portant adhésion au service facultatif de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente Maritime
- Considérant la nécessité de remplacer mademoiselle PERRAUDEAU Amélie, momentanément affectée sur de nouvelles missions,
- Considérant la durée de la mission (1 an + 3 ans) pour laquelle l'agent est recruté
- Considérant la nécessité de service de prolonger la mission, à l'issue de la période légale du CAE passerelle, pour 3 ans,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le président à recruter un agent éligible au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi « passerelle » pour une durée de 1 an,
- D'ASSURER une continuité, à l'issue du CAE, pour la mission initiée, et ce, pour une durée de 3 ans en transitant par les services du Centre de Gestion aux mêmes conditions, notamment de rémunération,
- DE PRECISER que les dépenses seront inscrites au budget 2010

Pas d'observation.

## **15. GESTION DU PARC AUTOMOBILE MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PERSONNEL**

Le Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron met à la disposition de ses agents des véhicules de service pour leur permettre d'effectuer les déplacements liés à leurs missions.

Afin de prendre en compte les contraintes spécifiques inhérentes aux fonctions de directeur du Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron et des nombreux déplacements que cela implique, il est proposé d'appliquer à cet emploi la mise à disposition de manière permanente et exclusive, d'un de ces véhicules comme véhicule de fonction pour nécessité absolue de service compte tenu des différents sites distants du syndicat mixte du Pays.

En appliquant ces dispositions, le Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron souhaite trouver un bon équilibre entre ses contraintes de gestion du parc automobile et l'avantage individuel qu'elle accorde au personnel concerné, tout en se conformant strictement à la réglementation.

En effet, cette possibilité d'utiliser le véhicule de fonction dans un cadre professionnel et privé constitue au regard de la loi un avantage en nature qui doit être soumis aux cotisations sociales et assujéti à l'impôt sur le revenu.

Les textes en la matière permettent de valoriser le montant de cet avantage sur la base d'un forfait qui prend en compte le kilométrage parcouru, la catégorie du véhicule, son âge et la fourniture du carburant (arrêté ministériel du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale).

Par ailleurs, pour des raisons pratiques, il faudrait également accorder aux agents auxquels un véhicule de service est affecté provisoirement dans le cadre d'un ou de plusieurs déplacements, la possibilité de remiser, si nécessaire, le véhicule concerné à leur domicile.

Aussi,

- Vu la Circulaire DSS/SDFSS/5B/N°2003/07 du 7 janvier 2003 relative à la mise en oeuvre de l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale et de l'arrêté du 20 décembre 2002 relatif aux frais professionnels déductibles pour le calcul des cotisations de sécurité sociale.
- Vu la loi du 28 novembre 1990 en son article 21 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007 désignant les agents bénéficiaire d'un véhicule en raison de leur fonctions.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER ET SIGNER tous les documents relatifs à la mise à disposition de manière permanente et exclusive d'un véhicule de fonction au directeur du Syndicat Mixte pour des raisons professionnelles, privées, pratiques et règlementaires,
- DE PRECISER que cette mise à disposition constitue un avantage en nature au sens du CGI et que en conséquence, le directeur du Syndicat Mixte s'acquittera des charges règlementaires inhérentes à cette mise à disposition,
- D'ACCORDER aux agents du Syndicat Mixte la possibilité de remiser exceptionnellement à leur domicile le véhicule de service qui leur est attribué. Pendant le remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tous vols et toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles.

Pas d'observation.

#### Questions diverses :

Monsieur Dupuy demande la date du prochain Conseil de Pays concernant les orientations budgétaires.

Monsieur Vallet donne les dates des prochains conseils de Pays :

- Jeudi 25 février 2010 Après-midi
- Jeudi 25 mars 2010 après-midi
- Jeudi 24 juin 2010 après-midi

Monsieur Dupuy revient sur le désengagement du Conseil Général et souhaite savoir à quel moment le Pays sera pénalisé et quelles seront les répercussions ?

Monsieur Vallet répond qu'à l'heure actuelle le projet serait de – 39% pour le Pays Marennnes Oléron soit – 80 000 € sur les 206 000 € que le pays reçoit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 10.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,  
le 11 janvier 2010

Le Président,

Mickaël VALLET